



Durant la période de confinement, l'UDAF du Pas-de-Calais assure la continuité de ses services:

## Médiation Familiale

### Point Info Conseil Accompagnement des Familles (PICAF)

### Point Conseil Budget (PCB)

### Service d'Information et de Soutien aux tuteurs familiaux (SISTF)

## Ecoute, soutien, information, orientation

Rupture de communication dans le couple, la famille

Séparation/Divorce

Conflit concernant la résidence des enfants, les droits de visite et d'hébergement...

Isolement des aidés et des aidants familiaux

Accompagnement au deuil

Budget, Surendettement, Règlement à l'amiable auprès des créanciers

Chômage partiel/Arrêt administratif/Licenciement

Changement de situation familiale, professionnelle

Information et soutien des personnes appelées à exercer ou exerçant des mesures de protection juridique des majeurs (tutelle, curatelle) et des professionnels/bénévoles en lien avec des personnes protégées ou à protéger.

## Pour la Médiation Familiale, le PCB et le PICAF:

📞 Permanences téléphoniques de 9h à 13h et de 14h à 17h:

Lundi 06.84.51.84.85

Mardi 06.88.54.21.02

Mercredi 07.84.24.39.87

Jeudi 06.84.51.28.73

Vendredi 07.84.23.05.36



Médiation Familiale: [mediationfamiliale@wanadoo.fr](mailto:mediationfamiliale@wanadoo.fr)

PCB et PICAF: [pcb.udaf62@gmail.com](mailto:pcb.udaf62@gmail.com)

## Pour le SISTF:

📞 Pour prendre RDV avec un mandataire judiciaire, contacter le

**0 806 80 20 20** Service gratuit + prix appel

du lundi au vendredi de 9h à 12H.



[pasdecalais@protegerunproche.fr](mailto:pasdecalais@protegerunproche.fr)